

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ETAM DEVELOPPEMENT

(Eurolist)

Par courrier du 6 mars 2008, la société GLG Partners LP (1 Curzon Street, Londres W1J 5HB, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 mars 2008, par suite d'une cession d'actions sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société ETAM DEVELOPPEMENT, et détenir pour le compte desdits fonds, 1 189 841 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant autant de droits de vote, soit 9,98% du capital et 6,49% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 11 927 958 actions représentant 18 327 939 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.